



Notre réf.: 12671/2024/S/CS/UNFCCC-SB60/NDC3.0/COP29/1st

5 août 2024

- Objets:
- 1) Conclusions liées à l'OMM de la soixantième session des organes subsidiaires de la CCNUCC
 - 2) Décisions liées à la CCNUCC de la soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif de l'OMM
 - 3) Rôle des SMHN à l'égard des contributions déterminées au niveau national
 - 4) Préparation de la COP 29, qui se tiendra à Bakou (Azerbaïdjan)

Madame, Monsieur,

Par la présente, je viens vous informer des conclusions liées à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) de la soixantième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI, **SB 60**), qui s'est tenue à Bonn (Allemagne) du 3 au 13 juin 2024, des décisions liées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) prises lors de la soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif de l'OMM (EC-78), du rôle des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) à l'égard des contributions déterminées au niveau national (CDN) et de la préparation de la COP 29, qui se tiendra à Bakou (Azerbaïdjan), du 11 au 22 novembre 2024.

Conclusions liées à l'OMM de la soixantième session du SBSTA et du SBI

Le SBSTA a salué les diverses déclarations des représentants de l'OMM, du Système mondial d'observation du climat (SMOC), du Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) lors de la séance plénière d'ouverture de la session.

Le SBSTA, qui a souligné combien la continuité et la durabilité de la recherche et de l'observation systématique importent pour la disponibilité des données, fondamentale pour la recherche et en particulier pour le SMOC, a recommandé une augmentation du soutien apporté à cet égard. Le SBSTA a salué le rôle décisif que jouent les services météorologiques et hydrologiques nationaux (et les organismes similaires) fournissant en temps utile des informations fiables et exploitables. Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet sur la page Web suivante: <https://unfccc.int/event/sbsta-60?item=4>.

Décisions liées à la CCNUCC prises lors de la 78^e session du Conseil exécutif

Lors de sa soixante-dix-huitième session, tenue du 10 au 14 juin 2024, le Conseil exécutif de l'OMM (EC-78) a examiné les conclusions de la Conférence des Parties de 2023 à la CCNUCC (COP 28) ainsi que le bilan dressé par le GIEC lors de sa soixantième session, puis a défini le rôle stratégique de l'OMM dans le cadre de la COP 29 à la CCNUCC. Vous avez déjà reçu

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie
Missions permanentes des Membres de l'OMM auprès de l'Office des Nations Unies
à Genève et à New York

les informations pertinentes relatives à la COP 28 dans de ma circulaire n° 00783/2024/S/ UNFCCC-COP28/2nd, en date du 13 février 2024.

Par sa décision 5, prise lors de sa 78^e session, le Comité exécutif invite les Membres à :

1) Fournir des informations, des connaissances et des services de qualité scientifiquement fondés en matière de climatologie et d'hydrologie, en intensifiant les échanges opérationnels de produits d'informations climatologiques et hydrologiques requis pour favoriser la résilience, les capacités d'adaptation, les trajectoires à faibles émissions et l'avènement de la neutralité carbone d'ici à 2050 dans le cadre de l'Accord de Paris, de même qu'à contribuer aux processus, stratégies et investissements climatologiques nationaux visant à élaborer et à mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux d'adaptation (PNA) de 2025;

2) Collaborer avec les institutions tant nationales qu'internationales, les partenaires et les acteurs publics et privés de la finance à même de mobiliser des ressources pour l'amélioration des infrastructures et des réseaux opérationnels et institutionnels des Membres afin de pouvoir concevoir et utiliser efficacement des services d'informations climatologiques et hydrologiques à l'appui de l'action climatique et de la réalisation des objectifs de leur pays concernant le climat;

3) Coordonner les activités participatives, inclusives, conjointes et axées sur les utilisateurs menées aux fins de la fourniture d'informations et de services climatologiques et hydrologiques relevant du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) par le biais de plates-formes institutionnelles nationales spécialisées, telles que les cadres nationaux pour les services climatologiques, à même de contribuer à l'intégration des connaissances, des perspectives et de solutions adaptées au contexte, dans le cadre de l'élaboration et de l'application de documents d'orientation présentant un intérêt sur le plan national.

Par cette même décision, le Secrétariat est appelé à prendre un certain nombre de mesures afin d'améliorer la coordination et le renforcement des capacités. Vous trouverez davantage d'informations dans le [document 5.1 \(EC-78\)](#), qui figure dans la liste des documents approuvés.

Rôle des SMHN à l'égard des contributions déterminées au niveau national

Les CDN constituent la clé de voûte de l'Accord de Paris relevant de la CCNUCC et sont décisives pour la réalisation de ses objectifs à long terme. Elles concrétisent les efforts que chaque pays est prêt à fournir pour réduire ses émissions nationales et s'adapter aux effets du changement climatique. L'article 4, paragraphe 2, de l'Accord de Paris prévoit que «Chaque Partie établit, communique et actualise les contributions déterminées au niveau national successives qu'elle prévoit de réaliser.»

Le calendrier de mise en œuvre des CDN de 2025 (CDN 3.0) s'étendra jusqu'à la fin de 2025. Toutes les Parties sont tenues de soumettre leur CDN 3.0 pour le mois de février 2025 au plus tard, afin qu'il reste suffisamment de temps pour l'élaboration du rapport de compilation-synthèse avant la septième Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA7, novembre 2025). Les contributions proposées au titre des CDN 3.0 devraient aller au-delà des CDN précédentes et refléter le plus haut niveau d'ambition possible. Toutes les Parties sont vivement encouragées à communiquer leurs CDN 2025 dans les délais prévus et à les présenter sous une forme claire et détaillée, afin qu'elles puissent donner lieu à des mesures concrètes.

Selon l'analyse de l'OMM, la grande majorité des CDN font ressortir l'importance des contributions apportées par les services climatologiques (108) et les systèmes d'alerte précoce (103) pour que les Parties puissent tenir leurs engagements (comme le font ressortir les rapports sur la situation des services climatologiques de l'OMM). Dans les CDN des Parties, les services climatologiques sont considérés comme une priorité pour soutenir les mesures d'adaptation prises dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (85 %), la

réduction des risques de catastrophe (88 %), la gestion des ressources en eau (78 %) et la santé (60 %).

D'un point de vue général, les SMHN jouent un rôle décisif sur la scène des CDN, car ils fournissent des informations climatologiques solides pour établir les mesures d'adaptation et d'atténuation. Ils ne sont toutefois pas toujours invités à participer aux étapes d'élaboration et de mise en œuvre de ces CDN. Leur niveau de participation varie en fonction du secteur. Par exemple, les services d'informations climatologiques sont régulièrement salués pour leur soutien à l'agriculture et à la sécurité alimentaire.

Il est vivement recommandé que les SMHN collaborent avec leurs correspondants nationaux désignés pour le changement climatique afin que le principe d'inclusivité soit respecté dans la formulation des CDN et dans le processus de mise en œuvre. Il importe de coordonner les activités relatives au climat menées à l'échelle nationale, en particulier l'élaboration et la fourniture, en temps utile, de services climatologiques accessibles et applicables pour la planification et la définition de la politique climatique. Pour tout complément d'information, je vous invite à vous référer au document [EC-78/INF. 5.1\(2\)](#).

Pour l'heure, l'OMM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) collaborent pour aider les SMHN à établir des liens avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies de leur pays en vue de nouer des relations avec le système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'élaboration des CDN 3.0.

Le Secrétariat de l'OMM a mis en place un service d'assistance pour répondre aux questions des SMHN sur les CDN 3.0, accessible à l'adresse: climatescience@wmo.int.

Préparation de la COP 29

Le dernier point que je souhaite aborder est la préparation de la vingt-neuvième Conférence des Parties (COP 29) à la CCNUCC, qui se tiendra à Bakou (République d'Azerbaïdjan) du 11 au 22 novembre 2024.

Le Secrétariat de l'OMM entretient des contacts étroits avec la Représentante permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'OMM qui, avec son équipe, rend compte directement au Président élu de la COP 29. Dans l'intervalle, l'OMM s'emploie à définir les grands objectifs de la COP 29, d'entente avec ses conseillers en matière de politique climatique. Vous recevrez en temps utile une circulaire vous informant des nouveaux développements. Vous trouverez [ici](#) le rapport sur la réunion des conseillers en politique climatique.

Une coordination des activités s'opère aussi à haut niveau grâce à notre participation aux réflexions du Groupe restreint des Nations Unies sur le climat, de l'Équipe spéciale des Nations Unies pour la COP 29 et des groupes de travail du Comité de haut niveau sur les programmes des Nations Unies pour la COP 29 et la COP 30.

Les initiatives phares que mène l'OMM avec d'autres institutions, telles que l'Initiative «Alertes précoces pour tous» et la Veille mondiale des gaz à effet de serre, comptent parmi nos principales contributions à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris fixés par les Parties. L'OMM et ses partenaires diffuseront le deuxième rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative «Alertes précoces pour tous» avant la COP 29, afin de mettre en valeur les bonnes pratiques et des exemples exemplaires d'initiatives mondiales ou régionales. L'OMM apporte ainsi son concours aux mesures que la Présidence de la COP 29 a prises en faveur de l'atténuation et de l'adaptation, et plus particulièrement aux suivantes:

- Corridors d'énergie verte
- Un partenariat pour des actions menées dans plusieurs secteurs (MAP) en vue de villes saines, durables et résilientes au changement climatique
- Water Initiative
- Réduction des émissions de méthane provenant des déchets organiques

Pour ce qui est des actions menées dans plusieurs secteurs, l'OMM y contribue par l'Initiative «Alertes précoces pour tous», la surveillance de la pollution urbaine et les systèmes d'avis de vagues de chaleur et de veille sanitaire. Lors de la COP 29, une déclaration sera signée par des ministres du développement urbain, des responsables municipaux, des autorités infranationales et des membres des parlements, notamment ceux qui siégeront à la troisième réunion ministérielle sur l'urbanisation et les changements climatiques de la COP 29.

[L'appel à l'action du Secrétaire général de l'ONU contre les chaleurs extrêmes](#) sollicite les compétences et les points de vue de dix institutions spécialisées des Nations Unies (FAO, OCHA, OIT, OMM, OMS, ONU-Habitat, PNUE, UNDRR, UNESCO et UNICEF) dans le cadre d'un projet commun sans précédent, attestant par là même la pluralité des secteurs touchés par les chaleurs extrêmes.

Lorsque la Présidence de la COP 29 aura finalisé sa liste d'initiatives, je vous enverrai des précisions à ce sujet dans ma circulaire préalable à la COP 29.

Forte de l'expérience fructueuse qu'elle a acquise à la suite de COP précédentes, l'OMM renforcera sa collaboration avec ses partenaires et les Parties intéressées dans le domaine de l'eau et de la cryosphère, de même que, plus particulièrement, dans le cadre de [l'Année internationale de la préservation des glaciers \(2025\)](#), pour laquelle l'OMM et l'UNESCO collaborent étroitement.

Outre les thèmes susmentionnés, l'OMM œuvrera pour la mobilisation et l'intégration des jeunes.

Lors de la COP 29, l'OMM contribuera activement à la prochaine manifestation prévue dans le cadre de la Journée d'information sur la Terre. Elle animera aussi un événement parallèle du système des Nations Unies visant à augmenter le financement d'activités ambitieuses au titre des systèmes d'alerte précoce pour les mesures d'adaptation en faveur des plus vulnérables (*Scaling-up climate finance for ambitious action on early warning systems for adaptation with a focus on the most vulnerable*). L'OMM travaille aussi avec la Présidence de la COP 29 pour la planification d'un événement qui sera mené à bien à haut niveau en faveur de l'Initiative «Alertes précoces pour tous».

Comme les années précédentes, l'OMM, le GIEC et la fondation MERI (Chili) comptent conjuguer leurs forces pour mettre en place un pavillon à la COP 29 afin de permettre aux délégués des SMHN, du GIEC et des groupements associés de se rencontrer et de discuter de thèmes pertinents du programme de la COP 29 et des possibilités de négociation.

J'invite les Représentants permanents auprès de l'OMM à continuer d'instaurer de nouvelles collaborations actives avec les correspondants nationaux désignés pour les questions relatives à la CCNUCC et avec les délégations nationales de leurs pays respectifs afin d'accroître le concours de l'OMM, de ses Membres et des SMHN aux processus mis en place par la CCNUCC et l'Accord de Paris. Grâce à ce type d'interactions, vous pourrez faire partie de votre délégation nationale, ce qui vous permettra de participer à la Conférence des Parties en tant que délégué d'une Partie et, ainsi, de participer aux négociations pour faire valoir vos priorités nationales. À cet effet, le Secrétariat de l'OMM prévoit d'organiser une formation, peut-être sous la forme d'un webinaire, destinée aux représentants permanents et aux experts de haut niveau des SMHN pour les aider à mieux connaître et à mieux comprendre les procédures de la CCNUCC. Vous recevrez des détails à ce sujet avant la COP 29.

En me réjouissant à la perspective de poursuivre notre coopération dans le cadre de nouvelles rencontres à venir, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Celeste Saulo
Secrétaire générale